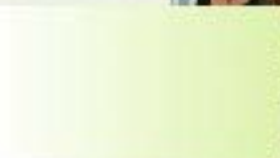
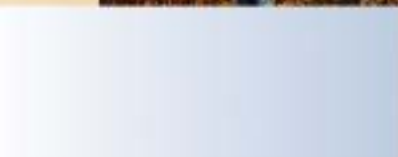


Plan stratégique régional 2002 - 2007



Cultiver la richesse...



Chaudière-Appalaches

Plan stratégique régional 2002 - 2007

Cultiver la richesse...

Ce plan stratégique régional de la Chaudière-Appalaches
a été adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale
du Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches
tenue à Sainte-Agathe-de-Lotbinière, le jeudi 6 juin 2002.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	i
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	ii
INTRODUCTION	1
CULTIVER LA RICHESSE	3
AXE 1 : Faire de l'acquisition et de l'application des connaissances, l'assise du développement de la région	6
PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 1		
Éducation	7
Formation de la main-d'œuvre	8
Innovation et R-D	9
AXE 2 : Contribuer au développement de milieux de vie qui permettent l'épanouissement et la participation des individus qui y vivent	12
PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 2		
Santé et développement communautaire	14
Lutte contre l'exclusion	15
Transport collectif	16
Culture, loisirs et sports	16
AXE 3 : Contribuer au développement d'entreprises innovantes, notamment dans les secteurs d'avenir de la région	20
PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 3		
Développement des secteurs d'avenir	21
Développement des entreprises	22
Transport des marchandises	23
AXE 4 : Assurer une exploitation durable de nos ressources naturelles et des activités en découlant	26
PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 4		
Agriculture et agroalimentaire	27
Milieu forestier	28
Mines	29
AXE 5 : Protéger et améliorer la qualité de l'environnement naturel et bâti	32
AXE 6 : Faire de la Chaudière-Appalaches, une région attrayante et visitée	36
LES ENJEUX CRUCIAUX DE LA RÉGION	38
ANNEXE 1 - LES INDICATEURS DE PROGRESSION ET DE CONJONCTURE	41

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Chers partenaires du développement régional,

En février 2001, je partageais avec vous, par l'entremise de notre Bulletin d'information, les attentes du CRCD à l'égard du processus d'élaboration du *Plan stratégique régional 2002-2007*. À cette époque, nous émettions le souhait que le plan stratégique soit :

- ▶ porteur d'une vision d'avenir de la région qui intègre une volonté clairement exprimée de faire du développement *ensemble* sur la base de préoccupations reconnues;
- ▶ un exercice mobilisateur autour des défis fondamentaux qui seront générateurs de richesses tout en respectant la mission et les mandats des partenaires;
- ▶ une action concertée entre les partenaires dans l'atteinte des priorités et objectifs fixés collectivement.

Un an et demi plus tard, je suis fier de déclarer, mission accomplie. Les six axes de développement du plan stratégique sont porteurs de notre vision des conditions essentielles à la création de la richesse à la fois pour les personnes, les communautés et la région. Nos priorités et objectifs sont la traduction des efforts concrets qui seront réalisés en ce sens au cours des cinq prochaines années. Rappelons-nous aussi l'effervescence et le succès incontestable du Sommet régional de février dernier. Plus de 250 acteurs de la région y ont travaillé ensemble à s'approprier et peaufiner le contenu du plan stratégique. Ce grand moment de mobilisation régionale s'est terminé par des engagements concrets de plusieurs partenaires à l'égard des priorités déterminées.

Devant ces constats, je ne peux que me réjouir et féliciter tous ceux et celles qui ont, de près ou de loin, contribué à faire de cet exercice une réussite indéniable, permettant ainsi d'amorcer la mise en œuvre du plan stratégique sous de meilleurs auspices. Le défi qui nous attend dès aujourd'hui, est de porter dans nos milieux respectifs, les actions concrètes issues du plan stratégique. Il en va de notre capacité de dresser en 2007, un bilan positif de notre travail.

La région a su prouver que des partenaires de tous les horizons pouvaient se rassembler autour d'une vision commune de développement. J'ai la conviction que la réalisation quotidienne des priorités que nous nous sommes données, se fera dans le même souci de collaboration et de partenariat.



Russell Gilbert,
Président

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers partenaires du développement régional,

L'adoption du Plan stratégique régional 2002-2007 représente une étape importante pour le CRCDD et la région. Ce document constituera, pour les cinq prochaines années, la pierre angulaire de notre travail. C'est par cet outil de développement que nous espérons favoriser la concertation des acteurs du milieu. La mise en œuvre des priorités et objectifs contenus dans le plan, représente donc un important défi qui canaliserà nos énergies et nos actions.

C'est dans cette optique que nous préparons actuellement les outils et les mécanismes de concertation qui permettront de s'assurer de la mise en œuvre du plan. Ainsi, nous sommes déjà à la tâche pour convenir d'un processus permettant d'identifier des indicateurs de progression et de conjoncture qui assureront un suivi de nos actions. Un tableau de bord sera créé afin d'apprécier nos progrès dans la réalisation des priorités régionales. De plus, lors du prochain Forum des priorités locales et régionales, qui sera désormais consacré au suivi du plan, nous veillerons à valider ces indicateurs auprès des partenaires afin de bâtir ensemble un outil permettant de mesurer annuellement l'état du développement régional. Ce dernier servira, entre autres, à prioriser les actions de la région pour l'année à venir.

Par ailleurs, le succès de la mise en œuvre ne saurait être atteint sans un suivi serré des engagements pris lors du Sommet régional. Nous espérons également pouvoir bonifier ces engagements en interpellant de nouveaux partenaires afin de créer une véritable synergie intersectorielle autour du plan stratégique.

À cela viennent s'ajouter la négociation et la signature de la prochaine entente-cadre avec le gouvernement du Québec. Cette entente précisera le partenariat entre le gouvernement et la région, dans l'atteinte des priorités inscrites dans le plan stratégique.

Ces quelques mécanismes de suivi et de concertation seront au cœur de notre travail collectif. Ils évolueront et s'adapteront au cours des prochaines années, en fonction de leur performance et des besoins exprimés par les intervenants régionaux lors du Forum annuel ou lors des rencontres de nos instances. Nous souhaitons un processus de mise en œuvre qui permette une grande circulation de l'information afin de créer la mobilisation et les partenariats nécessaires à l'atteinte de nos priorités.

Je tiens à remercier l'ensemble de la permanence du CRCDD pour l'excellent travail de planification, de coordination et de rédaction qui a mené à l'adoption du plan stratégique régional. Je suis convaincu que les cinq prochaines années seront concluantes au plan de la réussite et de la progression de la richesse dans la région.

Martin LaRue
Directeur général

INTRODUCTION

Le présent document constitue le second plan stratégique produit par la région de la Chaudière-Appalaches. Ce plan a été adopté par les membres du Conseil régional de concertation et de développement lors de l'assemblée générale tenue le 6 juin 2002.

L'ensemble des consultations et des travaux menés auprès des partenaires a permis, depuis un an et demi, de déterminer nos priorités et objectifs pour les cinq prochaines années. De ces priorités, ont été formulés six grands axes de développement s'intégrant à la volonté de la région d'identifier les grands enjeux du développement économique, social, culturel et environnemental.

Ce travail nous a amené à traduire notre vision du développement de la région par la question suivante : « Cultiver la richesse... Que faut-il pour enrichir la personne, les communautés et la région? ». Cet exercice a précisé les éléments fondamentaux qui viennent mettre en perspective les axes de développement retenus. Ces axes sont :

AXE 1

Faire de l'acquisition et de l'application des connaissances, l'assise du développement de la région

AXE 2

Contribuer au développement de milieux de vie qui permettent l'épanouissement et la participation des individus qui y vivent

AXE 3

Contribuer au développement d'entreprises innovantes, notamment dans les secteurs d'avenir de la région

AXE 4

Assurer une exploitation durable de nos ressources naturelles et des activités en découlant

AXE 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement naturel et bâti

AXE 6

Faire de la Chaudière-Appalaches, une région attrayante et visitée

Le présent plan stratégique régional comporte trois sections et une annexe. La première partie vient expliciter notre énoncé de vision et le mettre en rapport avec les libellés des axes. Par la suite, dans la seconde partie, chacun de ceux-ci fait l'objet d'une brève présentation dans laquelle nous vous rappelons succinctement quelques grands traits qui caractérisent chacune des thématiques abordées par l'axe. Suivent sous celui-ci, les priorités et objectifs tels qu'énoncés lors des travaux de validation menés lors du Sommet régional tenu les 28 février et 1er mars 2002. Pour terminer, la troisième partie vient camper les trois défis cruciaux qui, au-delà de la perspective de cinq ans du plan stratégique, devront faire l'objet d'une attention constante à plus long terme. En annexe, on retrouve une brève présentation qui explicite le cadre logique et les principaux traits relatifs aux indices de mesures de la conjoncture et de la progression des axes et des priorités de développement du plan stratégique.

CULTIVER LA RICHESSE...

L'idée de richesse est bien plus vaste que son expression habituelle en termes matériel et pécuniaire. Ne dit-on pas d'une personne dynamique et pleine de potentiel qu'elle est d'une riche nature? C'est que la richesse englobe véritablement l'ensemble des paramètres essentiels à l'épanouissement des personnes, mais aussi au développement des communautés et de la région. À tous les égards, la richesse s'exprime par la qualité de la vie. En ce sens, il n'y a rien de plus foncièrement humain que de cultiver la richesse. Notre énoncé de vision repose donc sur la question fondamentale suivante :

QUE FAUT-IL POUR ENRICHIR LA PERSONNE? LES COMMUNAUTÉS? LA RÉGION?

Ce questionnement, en trois volets, invite à s'arrêter et à s'interroger sur les grandes valeurs qui sont la trame de notre projet de développement régional. Ce sont elles qui fondent les choix que nous exprimons concrètement au travers de nos priorités de développement au cours des cinq prochaines années. En somme, nous pensons que ces éléments sont essentiels au développement de la Chaudière-Appalaches et qu'ils s'articulent avec les axes de la planification stratégique de la façon suivante :

QUE FAUT-IL POUR ENRICHIR LA PERSONNE?

- Développer ses connaissances, ses habiletés, ses talents et ses aptitudes
- Avoir des conditions qui favorisent la santé et le bien-être
- Se divertir et faire de l'activité physique
- Avoir accès à la culture et participer à la vie culturelle
- Participer à la communauté
- Avoir du travail de qualité et durable

QUE FAUT-IL POUR ENRICHIR LES COMMUNAUTÉS?

- Être un milieu de vie attrayant et dynamique
- Avoir des services publics accessibles et adaptés
- Avoir une économie locale enrichissante et structurante
- Avoir une communauté active et solidaire
- Promouvoir l'exercice de la citoyenneté

QUE FAUT-IL POUR ENRICHIR LA RÉGION?

- Avoir une économie régionale distribuée équitablement
- Avoir un environnement sain et de qualité, aménagé et exploité de façon durable
- Être ouvert sur le monde; économique, social et culturel
- Avoir un sentiment d'appartenance

AXE 1

Faire de l'acquisition et de l'application des connaissances, l'assise du développement de la région

AXE 2

Contribuer au développement de milieux de vie qui permettent l'épanouissement et la participation des individus qui y vivent

AXE 3

Contribuer au développement d'entreprises innovantes, notamment dans les secteurs d'avenir de la région

AXE 4

Assurer une exploitation durable de nos ressources naturelles et des activités en découlant

AXE 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement naturel et bâti

AXE 6

Faire de la Chaudière-Appalaches, une région attrayante et visitée

À partir de cet énoncé de vision :

Nous affirmons que notre mobilisation collective autour du plan stratégique est essentielle à l'enrichissement des personnes, des communautés et de la région.

Nous visons, à travers cet engagement, à poser des actions qui contribueront à cultiver la richesse pour les femmes et les hommes de la Chaudière-Appalaches.





AXE 1

*Faire de l'acquisition et de l'application des connaissances,
l'assise du développement de la région*

Dans un monde de plus en plus axé sur le savoir, les défis liés à l'acquisition et à l'application des connaissances sont stratégiques pour le développement des régions. Qu'ils soient considérés du point de vue des individus ou sous l'angle des besoins au sein des entreprises, les enjeux de la scolarisation, de la formation de la main-d'œuvre et de la recherche et développement (R-D) représentent dorénavant les assises du développement régional. Ces enjeux représentent la valeur ajoutée à quelque production que ce soit et génèrent donc la richesse, économique bien entendu, mais également sociale.

L'innovation et le développement technologique dans les entreprises passent également par une approche intégrée de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la mise à contribution des divers ordres de formation.

Or, les enjeux ci-haut nommés, qui sont aussi des défis, doivent composer avec les éléments de notre réalité régionale.

À cet effet, de façon plus spécifique, il appert que :

- ▶ la population régionale dans son ensemble est significativement moins scolarisée que la moyenne québécoise;
- ▶ sans être une spécificité régionale, la problématique du décrochage scolaire, particulièrement chez les garçons, est préoccupante;
- ▶ le marché régional du travail demeure caractérisé par l'abondance d'emplois peu qualifiés et à niveau de savoir faible d'une part, et par des pénuries de main-d'œuvre spécialisée, d'autre part;
- ▶ la région est peu présente en haute et moyenne-haute technologie et rassemble une faible proportion d'emplois de savoir élevé;
- ▶ la région, en dépit de son caractère manufacturier, fait proportionnellement peu de dépenses industrielles en R-D et regroupe peu de personnel de R-D en entreprise.

La Chaudière-Appalaches dispose néanmoins d'atouts et peut miser sur des institutions et des secteurs d'avenir présentant des perspectives de croissance prometteuses :

- ▶ des cégeps développant des formations spécialisées basées sur des créneaux et des besoins régionaux;
- ▶ des campus universitaires, engagés et présents dans la région;
- ▶ trois carrefours de la nouvelle économie et trois centres de transfert technologique reconnus;
- ▶ plusieurs pôles technologiques constitués autour de secteurs performants dans lesquels s'illustre le savoir-faire de la région;
- ▶ des perspectives professionnelles encourageantes dans plusieurs des secteurs d'activité les plus importants de l'économie régionale, notamment au chapitre des métiers spécialisés et des emplois techniques des sciences et du génie.

C'est à partir de ces constats qu'ont été retenues les priorités incluses sous l'axe 1 : « *Faire de l'acquisition et de l'application des connaissances, l'assise du développement de la région* ». Ainsi, les interventions en éducation viseront principalement à valoriser, promouvoir et améliorer l'accessibilité à l'éducation avec une attention particulière au décrochage scolaire. De plus, l'augmentation et la diversification de la scolarisation, en lien avec les besoins du marché du travail, seront également à l'ordre du jour pour les cinq prochaines années.

Concernant la formation de la main-d'œuvre, celle-ci sera développée et intensifiée de façon à faire de l'insertion et du maintien en emploi, une activité de croissance économique et de valorisation des individus et des communautés. Finalement, les programmes de formation devront être promus en fonction des besoins identifiés.

Finalement, l'application des connaissances par la R-D et l'innovation, viendra profiter de façon concrète aux entreprises et aux communautés de même qu'à la région. Ceci implique que les prochaines années verront les entreprises davantage supportées dans leurs activités de R-D par l'accroissement, entre autres, du maillage avec les établissements de formation, de recherche et de transfert. De plus, la culture de l'innovation sera développée par diverses interventions structurantes.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 1

ÉDUCATION

1. Valoriser et promouvoir l'importance de l'éducation

Sensibiliser les familles, le milieu et les entreprises à l'importance pour les jeunes d'obtenir un premier diplôme avant l'intégration au marché du travail. (Tolérance 0 à l'embauche de jeunes de moins de 16 ans sans diplôme).

Favoriser l'acquisition de compétences pour mieux exercer le rôle de citoyen.

2. Améliorer l'accessibilité à l'éducation

Augmenter l'accessibilité à la formation par des programmes et services adaptés aux besoins des clientèles.

Faciliter la poursuite, le maintien et le retour aux études en mettant tout en œuvre pour lever les barrières limitant l'accessibilité (notamment la pauvreté et le transport).

Améliorer l'information sur l'éventail des formations disponibles et sur les possibilités du marché du travail.

Réviser les règles en fonction de la problématique de l'accessibilité.

3. Augmenter et diversifier la scolarisation en lien notamment avec les réalités actuelles et futures du marché du travail

Faire connaître, plus spécifiquement aux jeunes, les nouvelles exigences du marché du travail en tenant compte de leurs intérêts personnels (scolarité plus élevée, compétences transversales, etc.).

Offrir des programmes de formation adaptés au marché du travail lui-même en évolution constante.

Porter une attention particulière aux difficultés rencontrées par les personnes voulant intégrer le marché du travail.

4. Réduire le décrochage scolaire, notamment chez les garçons

Aux niveaux primaire et secondaire, offrir des méthodes d'enseignement plus adaptées aux besoins des jeunes afin de maintenir leur intérêt à poursuivre leur scolarité.

Apporter un soutien aux familles d'enfants aux prises avec la problématique de décrochage.

Assurer une concertation des différents intervenants pour proposer des moyens de contrer le décrochage (familles, écoles, organismes communautaires, CLSC, entreprises, centres jeunesse et organismes culturels, etc.).

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

1. Intensifier et développer la formation de la main-d'œuvre disponible ou en emploi

Rendre plus accessible la formation de base des adultes dans les milieux moins scolarisés.

Sensibiliser les entreprises aux impacts positifs à long terme de l'embauche de main-d'œuvre possédant une qualification minimale reconnue.

Ajouter des programmes de formation afin de refléter et supporter les créneaux de spécialisation de la région.

Sensibiliser la population féminine et les entreprises aux possibilités d'emploi et de formation dans les secteurs d'activité traditionnellement masculins et dans les secteurs d'avenir.

2. Favoriser le maintien en emploi comme une activité de croissance économique

Donner accès à des moyens facilitants permettant aux entreprises de former les travailleuses et travailleurs en milieu de travail.

Renforcer la culture de la formation en entreprise pour favoriser le transfert de l'expertise.

Favoriser la formation continue afin que la relève puisse répondre aux besoins changeants du marché du travail.

3. Favoriser l'insertion en emploi comme une activité de revalorisation des individus et des milieux

Développer les compétences spécifiques et techniques des clientèles (plus particulièrement jeunes et femmes) les plus éloignées du marché du travail.

Offrir davantage d'encadrement dans l'intégration en emploi.

Développer des projets d'insertion en emploi, plus particulièrement dans les milieux en restructuration.

4. Promouvoir les programmes en fonction des besoins de relève identifiés

Identifier les secteurs touchés par un problème de relève et définir les besoins à venir dans la région.

Sensibiliser la relève à la réalité du marché du travail.

INNOVATION ET R-D

1. **Supporter les entreprises dans leurs activités de recherche et développement**

Renforcer les réseaux d'échange d'information et de services techniques entre les établissements de formation et de transfert et l'industrie, sur les plans du développement technologique et de nouveaux marchés.

Développer l'expertise de R-D des centres de transfert technologique pour compléter et renforcer ce réseau sur le territoire.

Augmenter la visibilité des centres de R-D.

2. **Accroître le maillage entre les établissements de formation, de recherche et transfert et les entreprises**

Développer une stratégie pour l'accueil d'entreprises qui mettront en oeuvre les retombées de la recherche fondamentale.

Développer les relations entre les entreprises de recherche fondamentale et celles des secteurs primaire et secondaire.

3. **Développer la culture de l'innovation dans la région**

Sensibiliser, intéresser et mobiliser les jeunes face à l'innovation, aux sciences et aux technologies.







AXE 2

*Contribuer au développement de milieux de vie qui permettent
l'épanouissement et la participation des individus qui y vivent*

La notion de milieu de vie stimulant, dynamique et attrayant, où chaque membre de la communauté peut trouver les éléments nécessaires à son épanouissement, fait référence à une réalité complexe, déterminée par un nombre important de facteurs. C'est de l'interaction de tous ces facteurs qu'émerge cette idée qu'on appelle la qualité de vie, cadre essentiel au développement d'une région. C'est sur la base de cette qualité de vie que les individus décident non seulement du lieu de leur enracinement, mais choisissent également de participer activement à l'animation de leur milieu. Il est donc impératif de contribuer au développement des communautés afin de freiner, entre autres, la migration des jeunes et la décroissance démographique des parties rurales du territoire. Sans avoir la prétention d'intervenir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent la qualité de vie, un certain nombre est ciblé, soit la santé et le développement communautaire, la lutte à l'exclusion, le transport collectif et, la culture, les loisirs et les sports.

Globalement, tant au plan de la santé qu'au plan social, la région présente à plusieurs égards un bilan éloquent et fort enviable. Comparativement à l'ensemble du Québec, sont significativement faibles les taux régionaux :

- ▶ d'hospitalisation, d'incidence du cancer, de mortalité par tumeur, de maladie de l'appareil circulatoire;
- ▶ de criminalité, de violence conjugale, de jeunes contrevenants, de prise en charge en centres jeunesse;
- ▶ de population bénéficiaire de l'assistance sociale, de population vivant sous le seuil de faible revenu.

Cependant, certains problèmes frappent très durement la région, parmi lesquels les plus criants se traduisent par des taux régionaux très élevés :

- ▶ de mortalité attribuable aux accidents de la circulation, de condamnations pour conduite avec facultés affaiblies;
- ▶ de suicide, particulièrement chez les hommes;
- ▶ de migration des jeunes.

Même si son impact socioéconomique bien réel n'est pas mesuré formellement, le travail de terrain réalisé par les nombreux organismes à but non lucratif, souvent méconnus, oeuvrant spécifiquement dans le champ du développement social, mais également dans celui plus large du développement communautaire, est inestimable. Leur contribution est incontournable, sur le plan civique comme dans plusieurs dossiers régionaux (lutte à la pauvreté et à l'exclusion, transport collectif, etc.).

En ce qui a trait au transport des personnes, il revêt une importance sociale et économique primordiale en Chaudière-Appalaches, dans les corridors principaux du littoral et de la vallée de la Chaudière bien entendu, mais également dans ses ramifications à la grandeur du territoire.

Les principaux déterminants qui affectent l'avenir du système de transport régional intéressent :

- ▶ la croissance démographique anticipée de la Rive-Sud;
- ▶ la décroissance dans plusieurs parties du territoire;
- ▶ la problématique des déplacements interrives entre Lévis et Québec.

Plusieurs acteurs économiques et sociaux conviennent que l'accès à des services de transport collectif est essentiel. Celui-ci répond aux besoins de plusieurs catégories de population dans un contexte de mobilité accrue. Il contribue également à assurer un développement équitable des milieux ruraux et des villes du territoire.

Finalement, la culture participe à la vie et à l'économie de la Chaudière-Appalaches. Considéré sous l'angle de la qualité de vie, un aspect vital pour le développement des territoires, l'accès à la culture et aux loisirs est une problématique sérieuse dans cette région où la moitié de la population habite en milieu rural.

Car, en proportion de son poids démographique, la région :

- ▶ rassemble peu d'emplois dans le domaine de la culture;
- ▶ reçoit une maigre part des dépenses culturelles brutes de l'administration publique per capita.

Tout de même, en Chaudière-Appalaches la culture et les loisirs s'appuient sur des réseaux d'équipements en constant développement parmi lesquels, on compte :

- ▶ une bonne couverture territoriale de bibliothèques publiques;
- ▶ d'importants sites historiques et institutions muséales, dont plusieurs sont à vocation nationale;
- ▶ une offre régionale perfectible en équipement de loisirs.

À la lumière de l'ensemble de ces faits, des priorités d'action ont été rassemblées sous l'axe 2 : « *Contribuer au développement de milieux de vie qui permettent l'épanouissement et la participation des individus qui y vivent* ». Les priorités du domaine de la santé et du développement communautaire s'attarderont à développer, consolider et harmoniser l'action communautaire ainsi qu'à assurer une offre de service adaptée à l'évolution des besoins de la population.

Au chapitre de la lutte à l'exclusion, il est impératif d'agir pour combattre la pauvreté, l'exclusion sociale et le suicide. De plus, il apparaît essentiel de favoriser les échanges intergénérationnels. Finalement, un des défis incontournables de la région est de favoriser le retour et le maintien des jeunes, surtout dans un contexte de déficit démographique anticipé.

Les actions en transport collectif viseront principalement à créer à l'échelle de la région, un véritable réseau mettant à profit les différents modes de transport. Il sera également question du soutien au transport en commun sur le territoire de la ville de Lévis.

Enfin, concernant la culture, les loisirs et les sports, nos efforts iront à consolider et développer la diffusion des arts de la scène, des salles de spectacles et des activités artistiques. La consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques seront à l'ordre du jour. Les actions se concentreront également à améliorer l'accessibilité à la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique sur le territoire, pour toutes les clientèles et à tous les niveaux (de l'initiation jusqu'au développement optimum).

PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 2

SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

1. Développer, consolider et harmoniser l'action communautaire sur le territoire

Favoriser et soutenir les initiatives communautaires qui impliquent de façon significative les citoyens et les partenaires afin de répondre aux besoins identifiés par le milieu.

Harmoniser, dans une perspective de complémentarité, les services communautaires.

Rehausser significativement, dans une perspective d'équité interrégionale, le financement aux organismes communautaires, notamment par le programme de soutien aux organismes communautaires.

Faire connaître les différents organismes communautaires dans la région.

Améliorer l'accessibilité aux services communautaires pour l'ensemble des citoyennes et citoyens.

2. Assurer une offre de service adaptée à l'évolution des besoins de la population

Assurer une meilleure accessibilité aux services de santé et aux services sociaux en renforçant l'autonomie de la région et en s'assurant de l'équité inter et intrarégionale.

Consolider les services de soutien à domicile adaptés aux besoins des personnes vivant avec des limitations.

Consolider et développer la gamme de services visant à soutenir les proches vivant avec une personne ayant des limitations.

Consolider et développer dans les milieux d'hébergement des services mieux adaptés aux besoins de la clientèle.

Augmenter les interventions en prévention et promotion de la santé.

Consolider et développer un réseau hospitalier permettant d'assurer une couverture des services de 2^e et 3^e ligne en santé mentale et physique.

Améliorer l'offre de service en réadaptation physique pour l'ensemble de la population.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

1. **Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Consolider et développer les organismes communautaires travaillant auprès des personnes démunies et des personnes analphabètes.

Réviser et mettre en œuvre la stratégie régionale de lutte à la pauvreté.

Mobiliser autour de la stratégie, l'ensemble des acteurs des différents secteurs d'activité de la région, notamment le milieu des affaires et le milieu municipal.

Soutenir la consolidation et le développement de projets visant la diminution de la pauvreté et la lutte à l'exclusion dans une approche de prise en charge individuelle et collective.

Développer avec les partenaires concernés des mesures favorisant la participation sociale des personnes exclues.

Supporter le développement de différents types d'unités et de services résidentiels pour les adultes ayant des limitations graves.

2. **Faciliter l'échange des connaissances, de l'expérience et des valeurs entre les générations et les collectivités**

Instaurer des programmes d'activités d'échange entre les générations et les collectivités.

3. **Favoriser le retour et le maintien des jeunes dans la région**

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale pour contrer l'exode des jeunes.

Développer et améliorer l'offre des services sociaux, culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire en misant sur la prise en charge par et pour les jeunes.

Informers les jeunes sur les possibilités sociales et économiques qu'offre la région.

Instaurer des mesures incitatives économiques et des processus d'intégration des jeunes aux instances démocratiques.

Offrir des emplois de qualité et durables répondant à leurs aspirations.

Consolider la formation collégiale et universitaire « sur place ».

4. **Contre le phénomène du suicide**

Développer, promouvoir et supporter les services liés à la prévention du suicide sur tout le territoire.

Favoriser la concertation entre les organisations ressources pour maximiser l'effet de leurs interventions.

Créer des réseaux pour contrer l'isolement social.

TRANSPORT COLLECTIF

1. Mettre sur pied, à l'échelle de la région, un réseau de transport collectif mettant à profit les différents modes de transport

Optimiser et mettre en commun les modes de transport tels que l'autobus scolaire, le transport adapté, le taxi, les véhicules du réseau de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS), le covoiturage et l'ensemble des transporteurs de personnes existants dans chacun des secteurs.

Permettre une meilleure mobilité des personnes pour des fins scolaires, de santé ou d'emploi et d'insertion sociale par l'identification et le développement de lignes de transport en commun régionales qui utiliseraient un réseau d'axes reliant les principaux pôles d'attraction.

Transformer les attitudes des citoyens en favorisant l'utilisation du transport en commun ou de tout autre transport alternatif.

Disposer d'un mode de financement récurrent et à long terme, notamment par le biais d'ententes spécifiques régionales, par la mise en œuvre de la Politique sur la ruralité et par la récupération de la totalité du montant des frais d'immatriculation dédié au Fonds de contribution des automobilistes (30 \$ en 2002) afin de développer un réseau de transport collectif à Lévis qui serait branché au réseau de la Rive-Nord, mais également aux transports régionaux de la Chaudière-Appalaches qui convergent à Lévis.

2. Soutenir le développement du réseau de transport en commun intégré sur le territoire de la ville de Lévis desservant les différentes clientèles

Réaliser l'interconnexion des réseaux de transport en commun entre les nouvelles villes de Lévis et de Québec par les ponts et la traverse de Lévis (projet interrives).

Réaliser l'interconnexion des réseaux de transport locaux avec celui de la ville de Lévis.

Soutenir l'amélioration de la desserte du transport en commun entre les différents quartiers de la ville de Lévis.

CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

1. Consolider et développer le réseau de bibliothèques publiques, ses infrastructures et ses services

Viser à l'accès de 8 % de plus de la population à un service de lecture publique.

Bonifier les différentes collections locales et les services offerts aux usagers.

Rendre compatibles les différents systèmes informatiques pour assurer leur mise en réseau.

Consolider les infrastructures existantes par des projets d'agrandissement ou d'amélioration afin de rencontrer les normes.

2. Consolider et développer la diffusion des arts de la scène et le rayonnement des salles de spectacles professionnelles

Doter le territoire d'un réseau de salles de spectacles répondant aux standards professionnels et desservant l'ensemble du territoire.

Encourager la tenue de spectacles professionnels.

Maximiser l'utilisation des lieux de diffusion professionnels au profit de l'ensemble de la communauté.

3. Accroître la promotion et la diffusion des oeuvres, des productions artistiques et des produits culturels de la région

Concerter les intervenants, les artistes et les organismes pour partager les expertises et créer un réseau permettant une plus large diffusion des événements culturels ainsi que des productions des créateurs de la région.

Favoriser la participation et l'accès des visiteurs et des citoyens, particulièrement l'enfance et la jeunesse, aux arts et à la culture.

Se doter d'équipements culturels (ou consolider ceux existants) qui offriront les conditions adéquates à la création, à la production et à la diffusion des arts et de la culture.

Favoriser et soutenir l'émergence et le développement d'activités artistiques.

4. Offrir une accessibilité à la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique à la grandeur du territoire pour toutes les clientèles afin d'améliorer la qualité de vie, la santé et lutter contre la sédentarité

Développer, recycler, entretenir et réparer les infrastructures existantes.

Développer une stratégie favorisant une offre de service répondant aux intérêts et aux besoins des citoyens tout en tenant compte des nouvelles tendances.

Maximiser l'utilisation des infrastructures pour la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique.

Doter les organismes de ressources humaines adéquates pour assurer la pratique du loisir, du sport et de l'activité physique.

5. Assurer le développement des divers niveaux de pratique du loisir, du sport et de l'activité physique (initiation jusqu'au développement optimum) pour permettre l'épanouissement personnel et collectif de la communauté locale et régionale

Offrir à la grandeur du territoire, des réseaux récréatifs et compétitifs d'activités de loisir et de sport.

Augmenter de façon significative la promotion et la pratique de l'activité physique et sportive, notamment pour la famille, l'enfance et la jeunesse.

Développer la tenue d'événements originaux et récurrents en mettant en valeur les différents milieux de la Chaudière-Appalaches.

Faire valoir l'impact économique des interventions locales et régionales en loisir, sport et activité physique.

Développer des événements majeurs en lien avec la stratégie touristique.





AXE 3

*Contribuer au développement d'entreprises innovantes,
notamment dans les secteurs d'avenir de la région*

De nos jours, la compétition et la concurrence ne proviennent plus seulement de la périphérie immédiate, mais aussi des marchés internationaux où les spécificités des systèmes économiques étrangers ont un impact important sur les techniques de production et de gestion au sein même des entreprises. Maintenant, ces dernières ont l'obligation d'innover pour être compétitives. Cette aptitude à innover doit se doubler de la capacité à identifier et supporter les secteurs d'avenir de la région afin de renforcer notre économie, créant ainsi du même coup les conditions propices à l'établissement d'entreprises performantes tant au point de vue de leur rentabilité, que de leur implication dans la communauté.

Ces conditions sont, pour ne nommer que celles-là, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, le développement d'un réseau de transport des marchandises intégré, l'accès à des réseaux de communication rapides et efficaces et le support direct aux entrepreneurs. Heureusement, Chaudière-Appalaches est une région dont le dynamisme économique est reconnu, comme l'atteste son taux de chômage historiquement bas. Ce dynamisme est en partie fondé sur :

- ▶ l'importance notable de son secteur primaire;
- ▶ une très forte empreinte manufacturière profitant par ailleurs d'un contexte général favorable;
- ▶ la réelle compétitivité et l'importance capitale de ses PME dans la structure industrielle régionale, tant au plan économique que social.

Au chapitre général du développement des entreprises, tous secteurs confondus, ce dynamisme est également redevable à une solide inclinaison entrepreneuriale :

- ▶ historiquement et empiriquement fondée;
- ▶ perceptuellement constituée dans l'image que la région projette à l'extérieur.

Le développement des entreprises place donc la région face à plusieurs défis, dont celui du faible taux régional d'exportation (opérant principalement dans des secteurs à faible technologie et à faible valeur ajoutée) et celui de la faible proportion d'emplois de savoir élevé.

Plus spécifiquement, la Chaudière-Appalaches dispose d'atouts et peut miser sur des secteurs d'avenir présentant des perspectives de croissance prometteuses. Ainsi, on prévoit pour la région, des croissances particulièrement fortes dans les prochaines années pour les secteurs suivants : aliments et boissons (habitudes de consommation, nouveaux produits, mets préparés, exportation, niche qualité, etc.), plastique et caoutchouc, bois et meuble (forte corrélation avec les hausses de revenus des ménages, exportation en croissance, diversification, etc.), produits métalliques, machineries, matériel de transport, construction, transport et entreposage.

L'axe 3 « Contribuer au développement d'entreprises innovantes, notamment dans les secteurs d'avenir de la région », s'intéresse au développement et au renforcement des secteurs d'avenir, en portant toutefois une attention particulière sur les biotechnologies. Les priorités prévoient également le renforcement de la capacité concurrentielle des entreprises par l'introduction de nouvelles technologies ainsi que la diversification de la production et des marchés.

En ce qui a trait au domaine plus général du développement des entreprises, des actions seront menées afin de favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs, de nouveaux créneaux d'affaires et d'entreprises d'économie sociale sur l'ensemble du territoire. De plus, il est impératif de s'attarder aux besoins régionaux en matière de main-d'œuvre qualifiée.

En dernier lieu, la question du transport des marchandises traduit la volonté de doter la région de conditions favorables au développement des entreprises. Ainsi, il faudra dans les prochaines années s'attarder à maintenir et développer les infrastructures de transport sur le territoire en respectant les préceptes du développement durable.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 3

DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS D'AVENIR

1. Renforcer le caractère distinctif que possède la région concernant ses créneaux de développement

Améliorer l'offre de service, dont celle en R-D, dans les secteurs d'excellence identifiés. Ceux-ci sont : plasturgie, matériaux composites, pétrochimie, agrobiotechnologie, hydrogéologie, bois, imprimerie, matériel de transport, oléochimie, minéraux et nouveaux matériaux, environnement, produits d'érable et acériculture ainsi que produits métalliques et textile.

Augmenter le pourcentage et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée en entreprise.

Promouvoir et accentuer la diversité manufacturière de la région.

2. Supporter le développement des nouveaux secteurs d'activité porteurs d'avenir

Renforcer le réseau de support auprès des entreprises en prédémarrage et démarrage.

3. Accentuer et promouvoir le développement de la région comme pôle de développement des biotechnologies au niveau national

Accompagner les entreprises dans leurs projets de R-D pour la mise au point de nouvelles technologies.

Favoriser et conforter le développement d'entreprises dans le domaine des nutraceutiques.

4. Renforcer la capacité concurrentielle des entreprises par l'introduction de nouvelles technologies, la diversification de la production (2^e et 3^e transformation) et la diversification de marchés

Développer et mettre en place de nouvelles technologies de production.

Susciter et développer le développement de nouveaux produits et sous-produits manufacturés en lien avec les productions locales.

Supporter l'exportation de produits finis.

Optimiser la productivité des entreprises pour l'introduction et le transfert de technologies de pointe.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

1. Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs, individuels et collectifs, créateurs et innovateurs, ainsi que de nouveaux créneaux d'affaires

Offrir et renforcer les activités de promotion, de formation et de support technique et technologique à l'entrepreneurship.

Renforcer le réseau de support auprès des entreprises en prédémarrage et démarrage.

Identifier et faire connaître le potentiel des secteurs d'activité économique offrant les meilleures perspectives de développement.

Développer la culture entrepreneuriale dans le milieu et, plus particulièrement auprès des jeunes et des femmes.

2. Soutenir les entreprises existantes en favorisant la consolidation, la rétention et l'expansion de celles-ci

Établir des alliances entre les établissements de formation, les organismes de recherche et les entreprises.

Consolider la présence des entreprises dans le marché nord-américain et diversifier les marchés d'exportation.

Favoriser le développement d'un réseau d'infrastructures de communication performant.

Offrir ou renforcer les activités de promotion, de formation et de support technique et technologique aux entreprises.

Accroître la présence et la visibilité des activités des entreprises et des établissements au niveau international.

Favoriser la relève d'entreprises.

Améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises.

3. Développer et consolider des entreprises d'économie sociale partout dans la région

Identifier des créneaux ou des secteurs d'activité porteurs de développement d'entreprises d'économie sociale.

Améliorer le soutien technique à l'émergence et au développement d'entreprises d'économie sociale.

Faire connaître et reconnaître les retombées sociales et économiques, notamment auprès des milieux économiques et politiques.

Améliorer le niveau de formation et de compétence des gestionnaires et du personnel.

4. Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises

Inciter les entreprises à offrir un environnement de travail de qualité.

Inciter les milieux socioéconomiques et politiques à offrir un cadre de vie agréable qui favorise la rétention des travailleurs.

TRANSPORT DES MARCHANDISES

1. Identifier, maintenir et développer les infrastructures de transport sur le territoire de la Chaudière-Appalaches en suivant le concept de développement durable

Améliorer et consolider le réseau routier existant sur les plans de la qualité, de la sécurité et de la fluidité.

Identifier et mettre en place les conditions favorables au maintien et au développement du réseau ferroviaire de base.

Consolider les activités des réseaux de transport à des endroits stratégiques permettant l'intermodalité.

Réactualiser les études concernant les potentiels de développement à des fins maritimes de la position sud de la zone portuaire de Québec et considérer l'identification d'un carrefour intermodal route - rail - bateau desservant l'ensemble du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches.

Compléter l'autoroute de la Beauce (73).

Identifier et mettre en place des mesures de rationalisation des déplacements dans une perspective du développement durable.





AXE 4

*Assurer une exploitation de nos ressources naturelles
et des activités en découlant*

En Chaudière-Appalaches, l'agriculture et l'agroalimentaire de même que le milieu forestier et les mines participent aux principaux fondements économiques de la région. Cette caractéristique est d'autant plus stratégique que l'exploitation des ressources est appelée à tenir compte des principes du développement durable. Ainsi, les modes d'exploitation et de gestion des ressources naturelles devront concilier production et rendement avec renouvellement des ressources et protection des écosystèmes, de la nappe phréatique, etc. Une approche incontournable qui permettra de conjuguer efficacement l'exploitation rationnelle et la multifonctionnalité des territoires.

Pour ce qui est de l'agriculture et à l'agroalimentaire, la Chaudière-Appalaches :

- ▶ est la deuxième région agroalimentaire du Québec en ce qui a trait à la production;
- ▶ rassemble plusieurs secteurs de production distinctifs (porc, bovin et veau, produits de l'érable, etc.);
- ▶ s'illustre au chapitre de la transformation alimentaire.

Qui plus est, l'agriculture et l'agroalimentaire comptent parmi les secteurs présentant les perspectives de croissance et de développement les plus prometteuses :

- ▶ en regard des productions génériques pour les marchés de masse, dont ceux de l'exportation;
- ▶ pour des productions différenciées (à haute valeur ajoutée, à rente territoriale), qui offrent dorénavant des alternatives pour les activités agricoles dans les territoires moins centraux, mais aux potentialités agroécologiques actuellement sous-utilisées.

Cependant, la région est également touchée par des enjeux environnementaux spécifiques, liés à la pollution agricole de l'élevage intensif.

En ce qui a trait au milieu forestier de la région, la forêt :

- ▶ occupe les trois quarts du territoire;
- ▶ est en tenure privée à 86 %, partagée entre environ 25 000 propriétaires ce qui fait de la Chaudière-Appalaches l'une des plus importantes régions de forêts privées au Québec;
- ▶ soutient l'économie de marché et l'économie domestique dans quantité de localités des plateaux appalachiens;
- ▶ revêt également, par la multifonctionnalité de ses usages, une importance économique et sociale majeure (chasse, pêche, activités récréatives, tourisme).

Reposant même sur des approvisionnements extérieurs, la transformation du bois est une activité industrielle régionale capitale, positionnant la région de façon avantageuse à l'échelle de tout le Québec. Gage de retombées économiques importantes, les usines de transformation du bois de la région demeurent cependant vulnérables aux aléas du différend commercial avec les États-Unis.

Par ailleurs, le secteur de l'exploitation minière est durement éprouvé par l'effondrement de la demande extérieure. Toutefois, la capacité à se relever existe (recherches et applications sur les utilisations alternatives sécuritaires de la fibre d'amiante) et la région est active en prospection minière.

Considérant l'ensemble de ces faits et de ces enjeux, les priorités suivantes ont été rassemblées dans l'axe 4 : « **Assurer une exploitation durable de nos ressources naturelles et des activités en découlant** ».

En agriculture et en agroalimentaire, les prochaines années seront consacrées au développement des productions différenciées ainsi qu'à la consolidation des principales productions existantes. La préoccupation à l'endroit de l'environnement se traduit dans la volonté de doter la région d'un plan stratégique de développement durable de l'agriculture. Une attention particulière sera portée aux milieux en restructuration. Au chapitre des priorités, il sera également question de relève et de formation agricole.

Le développement du milieu forestier visera l'utilisation optimale des forêts privées et publiques dans une volonté de gestion multiressource, toujours en concordance avec les principes du développement durable. Une priorité sera axée également sur la problématique du renouvellement de la main-d'œuvre forestière en utilisant principalement la formation tant chez les travailleurs que chez les propriétaires de boisés.

Finalement, le secteur des mines s'emploiera à la découverte de gîtes minéraux rentables ainsi que de procédés de réhabilitation des résidus miniers.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 4

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

1. Sélectionner et développer des productions non conventionnelles ou différenciées

Favoriser le développement de productions agricoles qui nécessitent moins d'investissement.

Améliorer la diffusion d'informations sur les productions agricoles alternatives.

Consolider et développer les outils d'encadrement indispensables aux filières de production.

2. Consolider et développer les principales productions agricoles du territoire dans une perspective de développement durable

Soutenir les entreprises agricoles dans l'application des plans agroenvironnementaux.

Améliorer l'offre de service technique et de services-conseils dispensée aux producteurs.

3. Intéresser et former une relève agricole

Augmenter le niveau de formation et de diplomation de la relève.

Accentuer la valorisation de la profession d'agriculteur par de nouveaux moyens et outils.

Encourager le transfert des entreprises et de l'expertise agricole vers la relève.

Adapter la formation aux réalités et aux défis nouveaux.

Améliorer l'accessibilité à la formation en gestion agricole.

4. Consolider et encourager la diversification des entreprises agricoles et agroalimentaires actuelles et futures des milieux en restructuration oeuvrant dans les productions conventionnelles et non conventionnelles, et ce, dans une perspective d'occupation du territoire

Développer des outils d'intervention spécifiques aux milieux en restructuration.

Doter la région d'une expertise de R-D pour les milieux en restructuration agricoles.

Récupérer des terres agricoles moins productives pour y développer des usages agricoles complémentaires.

Développer la transformation sur place des ressources premières.

5. Développer l'offre régionale en matière de produits agroalimentaires transformés et structurer leur mise en marché

Doter la région d'infrastructures, d'outils et de services performants de transformation.

Encourager la recherche visant le développement de nouveaux produits agricoles à valeur ajoutée.

Améliorer l'accès aux marchés pour les produits régionaux, particulièrement ceux dont la mise en marché n'est pas organisée.

Établir des maillages entre producteurs, « transformateurs » et réseaux de distribution.

Diversifier, mettre en valeur les produits du terroir de la région.

6. Doter la région d'un plan stratégique de développement d'une agriculture durable

Planifier en Chaudière-Appalaches un développement cohérent et durable.

Établir un consensus.

MILIEU FORESTIER

1. Valoriser et développer une utilisation optimale des ressources de la forêt privée et de la forêt publique dans le respect du développement durable, des milieux concernés et du maintien de la biodiversité

Conformément à la Politique sur la ruralité : développer de manière optimale la forêt en respectant les objectifs des propriétaires de boisés privés et des détenteurs de droits.

Encourager l'utilisation de la forêt pour la pratique d'activités récréatives et touristiques, notamment par des mesures incitatives auprès des propriétaires de boisés.

Soutenir des projets locaux et régionaux visant le développement durable, incluant la gestion intégrée des ressources, la protection d'écosystèmes forestiers d'intérêt écologique, la conservation de la biodiversité régionale, le support à la gestion de l'eau par bassin versant.

Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies agricoles abandonnées et en friche et sur un encadrement adéquat du déboisement.

Inscrire la région de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de la future politique d'intensification de l'aménagement forestier.

2. Favoriser le renouvellement de la main-d'œuvre forestière en suscitant l'intérêt, en accroissant la formation et la polyvalence des travailleurs forestiers et des propriétaires de boisés

Développer la stabilité de ce type d'emploi tout en assurant la formation de la relève.

Augmenter les compétences technologiques des travailleurs dans l'industrie du bois par une formation de base et une formation spécialisée.

Mettre en place des formations adaptées aux besoins du milieu pour permettre aux travailleurs et aux propriétaires de boisés de développer une expertise large (sylviculture, acériculture, etc.).

Faire connaître et revaloriser le secteur et le métier auprès de la population.

Développer une politique de formation de la main-d'œuvre basée sur le compagnonnage en forêt et en usine.

MINES

1. Favoriser la découverte de gîtes minéraux économiquement rentables

Assurer la pérennité du fonds minier en Chaudière-Appalaches.

Soutenir la prospection de base et la prospection avancée en diversifiant les secteurs prospectés et les substances recherchées.

2. Utiliser et réhabiliter les résidus miniers

S'adjoindre des promoteurs ayant un intérêt dans l'utilisation du magnésium métal.

Mettre en place une usine d'extraction de magnésium.

Établir une politique claire permettant l'utilisation de résidus miniers.





AXE 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement naturel et bâti

La qualité de l'environnement est fondamentale au développement d'une région. Elle affecte non seulement les individus, mais influence directement la qualité de vie des communautés et les activités menées à la grandeur du territoire. Cette préoccupation vient en quelque sorte transcender l'ensemble des axes de développement. Les défis liés à la protection et à la mise en valeur de l'environnement sont donc cruciaux et doivent faire partie des facteurs qui influencent nos décisions en matière de développement régional. Pour ce faire, le concept de développement durable doit guider nos choix, tant au plan environnemental que social et économique.

Chaudière-Appalaches est une région principalement rurale dont l'économie est en bonne partie fondée sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. Conséquemment, la région est touchée par des enjeux environnementaux importants et spécifiques parmi lesquels on retrouve :

- ▶ la pollution des eaux de surface et souterraines, d'origine urbaine et industrielle de même que la pollution agricole reliée au développement des élevages intensifs;
- ▶ les défis de l'aménagement forestier dans un contexte de forêts principalement privées (multifonctionnalité, rendement accru, aires protégées, écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.).

Plusieurs enjeux de nature environnementale sont abordés et traités dans l'axe 4 sur l'exploitation durable des ressources naturelles. *L'axe 5 « Protéger et améliorer la qualité de l'environnement naturel et bâti »* regroupe plus spécifiquement l'ensemble des priorités relatives à la protection de l'environnement dans le but d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la population. Aussi, dans la même optique, des actions sont prévues afin de restaurer et de mettre en valeur l'environnement physique et naturel de la Chaudière-Appalaches et une attention particulière sera portée à l'implantation d'une gestion intégrée des matières résiduelles.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 5

1. Contribuer à la protection de l'environnement afin de maintenir et d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, selon les principes de développement durable

Gérer et réduire les surplus actuels des fumiers et la pollution diffuse en supportant les entreprises agricoles dans la recherche de solutions pour protéger l'environnement.

Assurer la gestion de l'eau par bassin et soutenir les comités de bassin.

Assurer une meilleure gestion du système de collecte des eaux usées (collectif et individuel) et un meilleur traitement de celles-ci.

Assurer un suivi rigoureux des industries et des activités potentiellement polluantes en ce qui a trait au bruit, au visuel, aux odeurs et aux pesticides.

Assurer l'amélioration de la connaissance des nappes phréatiques.

2. Implanter une gestion intégrée des matières résiduelles

Harmoniser une mise en œuvre cohérente et efficace des plans de gestion des matières résiduelles selon une approche concertée à l'échelle régionale.

Rendre accessible la collecte sélective de l'ensemble des matières résiduelles sur tout le territoire.

Favoriser la consolidation et le développement des entreprises de valorisation et de recyclage de l'ensemble des matières résiduelles afin de maximiser les retombées environnementales et économiques dans la région.

Identifier les anciens sites de gestion des déchets afin de contrôler l'infiltration des lixiviats.

3. Protéger, réhabiliter, restaurer et mettre en valeur l'environnement physique et naturel de la région

Maintenir l'intégrité de milieux sensibles ou rares identifiés sur notre territoire.

Mettre de l'avant des moyens pour protéger ces milieux qui contribuent à la biodiversité du territoire.

Maintenir l'intégrité des sites d'intérêts esthétiques et identitaires du territoire.

Dresser un état de la situation régionale des sites contaminés en vue de leur réhabilitation.

Favoriser la conservation des espaces boisés, tant en milieu rural qu'urbain.

Augmenter les superficies de conservation de la région et rendre les superficies d'aires protégées accessibles à la population.





AXE 6

Faire de la Chaudière-Appalaches, une région attrayante et visitée

L'industrie touristique est confrontée à plusieurs défis dans la mesure où la compétition interrégionale est forte et que les consommateurs sont exigeants quant à la qualité et la diversité des produits offerts. En ce sens, la région possède plusieurs atouts sur lesquels elle devra miser encore davantage pour attirer les visiteurs, que l'on songe par exemple à ses attraits patrimoniaux et historiques dans un contexte où l'intérêt pour le tourisme culturel est en hausse. Il y a lieu également de relever l'omniprésence de la nature ainsi que la multitude d'événements organisés chaque année et qui viennent s'ajouter à l'offre récréotouristique. L'ensemble de ces potentiels devra être exploité afin de faire de la région, une véritable destination touristique.

À ce chapitre, depuis une dizaine d'années, la région :

- ▶ a pratiquement vu doubler son nombre annuel de visiteurs, améliorant de ce fait sa position relative par rapport aux autres régions du Québec;
- ▶ a développé et consolidé une offre touristique appréciable, alignant entre autres de nombreux attraits touristiques majeurs, d'importants sites historiques et institutions muséales dont plusieurs sont à vocation nationale.

Cependant, la région ne semble pas parvenir à suivre le rythme d'augmentation globale des dépenses des touristes. Même si les retombées directes du tourisme augmentent en Chaudière-Appalaches, la part de la région dans l'ensemble des dépenses des touristes au Québec demeure stable.

L'axe 6 « Faire de la Chaudière-Appalaches, une région attrayante et visitée » identifie comme principaux défis pour les cinq prochaines années, le développement et la consolidation de l'offre récréotouristique afin de positionner la région comme une authentique destination touristique au Québec.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE L'AXE 6

1. Développer et consolider une offre touristique quatre saisons afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle

Développer et consolider l'agrotourisme, le tourisme culturel, l'offre de plein air dont la motoneige et la motoquad, la route verte ainsi que le tourisme d'affaires et événementiel.

Compléter le réseau des pistes cyclables.

2. Se positionner comme destination touristique au Québec

Favoriser le maillage entre les intervenants des différents secteurs.

Améliorer et augmenter le parc hôtelier et les campings de la région.

Miser sur les éléments structurants et distinctifs comme levier économique de la région.

Accroître les efforts de promotion.

3. Assurer la consolidation, la mise en valeur et la promotion des institutions muséales accréditées ou non de la région

Développer divers programmes de soutien (expositions, ressources humaines et équipements).

4. Identifier, préserver et mettre en valeur l'ensemble des richesses historiques et patrimoniales de la région

Développer une stratégie favorisant la protection, le recyclage et la mise en valeur des bâtiments anciens d'intérêts patrimonial, historique et religieux.

Considérer et intégrer le patrimoine religieux, bâti et historique, dans le plan d'ensemble du développement culturel et touristique de la région.

Développer des stratégies pour la mise en valeur de l'histoire et de l'ensemble du patrimoine, notamment en favorisant les partenariats entre différents acteurs.

Mettre en valeur, sauvegarder et conserver les collections et fonds d'archives.

Prévoir les expertises et les lieux requis afin de préserver et de diffuser les fonds d'archives.

Intégrer les potentiels culturels et patrimoniaux dans les stratégies de développement du tourisme culturel.

LES ENJEUX CRUCIAUX DE LA RÉGION

Au terme d'un exercice de consultation ambitieux et d'un sommet régional productif que tous ont qualifié de succès, il appert que la région a su relever le défi d'établir des consensus et de concrétiser son projet de développement régional pour les cinq prochaines années autour de 6 axes, 50 priorités et quantité d'objectifs et d'engagements.

Les axes et priorités du plan stratégique régional constituent la trame de notre projet collectif de développement. Ils sont organisés et articulés autour de quelques principes annoncés et décrits sous la forme d'un énoncé de vision pour lequel, en quelque sorte, on a pu se demander: Que faut-il cultiver pour - dans le sens le plus large - enrichir la personne? les communautés? la région?

Sur cette base et dès aujourd'hui, la région dans son ensemble est appelée à l'initiative et à l'action. Seulement, si toutes les priorités et tous les objectifs sont importants, ce chantier régional ne saurait souffrir d'un enfermement des énergies à l'intérieur d'étroites logiques sectorielles, qu'il ne lui serait pas profitable de sacrifier une vue d'ensemble au profit d'une vision cloisonnée des problématiques régionales.

Le consensus régional obtenu dans le cadre de l'exercice de la planification stratégique commande d'élargir la réflexion à quelques éléments de lecture commune des enjeux les plus décisifs pour l'avenir de la Chaudière-Appalaches, soit :

- Le développement durable.
- La démographie et le développement durable.
- Le développement des collaborations intrarégionales.

Ces enjeux cruciaux permettent de positionner la région par rapport à quelques défis plus grands que la somme de toutes les préoccupations exprimées dans chaque partie du plan stratégique. Ils permettent de positionner la région en lui faisant non pas amenuiser, mais transcender la trame des axes et priorités de développement convenue par l'inscription de notre projet collectif de développement dans le plus long terme.

Pour camper ces enjeux, il est indispensable de les appuyer sur un rappel des caractéristiques régionales les plus élémentaires, une énumération des traits singuliers de la région.

Ainsi, la *Chaudière-Appalaches* est: 

- Une région qui rassemble 390 000 personnes;
- Une région traversée d'évolutions démographiques différenciées entre zones urbaines en croissance et zones rurales globalement en décroissance;
- Une région qui vit l'exode de ses jeunes, dont la population est vieillissante et demeure significativement sous-scolarisée;
- Une région principalement rurale, structurée par une hiérarchie de petites municipalités et de villes moyennes et culminant dorénavant avec un pôle régional rassemblant toutes les fonctions supérieures d'une grande ville;
- Une région dont le dynamisme économique reconnu porte une forte empreinte manufacturière, royaume de la PME et de l'inclinaison entrepreneuriale, fermement représentée dans le bois et meuble, l'alimentation, le textile et vêtement, les produits métalliques, la plasturgie, la machinerie, le matériel de transport;
- Une région qui, en proportion de sa production, réalise peu de 2e et de 3e transformation, donc génère peu de valeur ajoutée manufacturière, regroupe peu d'emplois et d'établissements en haute et moyenne-haute technologie, exporte moins que la moyenne provinciale, sinon le fait dans des secteurs à faible technologie;
- Une région solidement basée par ailleurs sur une économie d'exploitation et de transformation de ressources naturelles : agriculture, forêt et mines;
- Une région touchée par des enjeux environnementaux spécifiques, confrontée aux défis d'une agriculture durable et aux défis de l'aménagement forestier dans un contexte de forêts principalement privées;
- Une région laborieuse et industrielle, avec un taux de chômage historiquement bas, mais dont le marché du travail demeure caractérisé par l'abondance d'emplois peu qualifiés et à niveau de savoir faible, par des salaires et des revenus d'emploi peu élevés et par des pénuries de main-d'œuvre spécialisée;
- Une région en voie d'intégration économique et institutionnelle, cadre territorial d'un réseau jeune, mais de plus en plus dense de collaborations.

De cette synthèse, il émerge un certain nombre d'objets de préoccupations majeures qu'il est possible de regrouper et d'assimiler à trois enjeux cruciaux de nature générale et transversale. Ceux-ci sont :

1. Le développement durable

Considérant l'importance de son économie fondée sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles (agriculture, acériculture, forêt, etc.), mais également son caractère rural, ses paysages naturelles et leurs potentiels récréotouristiques, il est essentiel pour la qualité de son développement que la Chaudière-Appalaches adhère et adopte les principes du développement durable dans la planification de son développement.

La pertinence d'orienter les choix de la région en cohérence avec une perspective de développement durable est d'autant plus justifiée que la région doit composer avec des problématiques environnementales spécifiques. Un développement durable signifie une manière de faire dans l'extraction, l'utilisation et la gestion des ressources qui permet de concilier production et rendement avec renouvellement des ressources et protection des écosystèmes, des nappes phréatiques, des paysages. Le développement durable permet d'entretenir la biodiversité, de réserver des territoires à la conservation, de réconcilier exploitation rationnelle et multifonctionnalité des territoires.

De plus, le concept de développement durable n'est pas qu'une notion environnementale. Le caractère durable fait aussi référence à une validité économique et sociale du développement. Il intègre dans ses critères des déterminants relatifs à l'épanouissement des individus, à la redistribution équitable de la richesse et à l'augmentation de la qualité de vie.

2. La démographie et le développement rural

La moitié de la population régionale habite en milieu rural, précisément là où opèrent avec plus d'intensité qu'ailleurs le vieillissement de la population et l'exode des jeunes. Considérant le fait que les milieux ruraux de la région sont globalement en décroissance de population et que les plus récentes perspectives démographiques sont inquiétantes, il est essentiel pour la qualité de son développement que la Chaudière-Appalaches accorde une importance capitale à la question de la démographie et s'engage sans équivoque dans le développement rural de son territoire.

La pertinence pour la région de faire et d'assumer ce choix est d'autant plus justifiée que le défi démographique est affaire de complémentarité entre le rural et l'urbain et qu'il exige une solidarité régionale face à la spirale de la dévitalisation qui affecte toujours une partie de notre ruralité et freine ainsi le développement de l'ensemble de la région. Un problème dont l'acuité est maintenant reconnue.

3. Le développement des collaborations intrarégionales

Considérant le contexte de la refonte municipale et la consolidation d'une structure urbaine hiérarchisée pour faire face aux défis contemporains, la région est placée devant une responsabilité : celle de convenir ensemble, dans une perspective de complémentarité et d'efficacité pour le plus grand bénéfice de tous, de l'aménagement des services et des fonctions pour chacun des types de municipalités. La pertinence d'orienter les choix de la région en cohérence avec cette nouvelle donne trouve sa justification dans le défi du renforcement de la cohésion régionale. Chaudière-Appalaches dans son ensemble tirera avantage à reconnaître les intérêts mutuels, les appuis réciproques avantageux entre Lévis et l'ensemble de la région.

Ce contexte est porteur d'avenir au plan de l'intégration économique et institutionnelle que peut atteindre notre jeune région. Il est donc essentiel pour la qualité de son développement que la Chaudière-Appalaches place au sommet de ses préoccupations le développement des collaborations intrarégionales et, particulièrement celui des liens constructifs entre l'ensemble de la région et la nouvelle ville de Lévis.

INTRODUCTION

Afin de pouvoir apprécier la progression régionale au chapitre des priorités de développement retenues dans le plan stratégique, le CRCD juge utile et pertinent d'intégrer à cette planification des outils d'évaluation de l'impact des initiatives et des engagements qui s'y rattachent. Dans une perspective de gestion par résultat, ces outils sont des indicateurs objectivement vérifiables qui feront l'objet de mises à jour et d'analyses en mode continu tout au long des cinq prochaines années.

Cette annexe présente et explicite le cadre logique et les principaux traits relatifs aux indices de mesures de la conjoncture et de la progression régionale.

MÉTHODOLOGIE

Objectif

Les indicateurs servent à mesurer et à qualifier les progrès effectués dans la réalisation des priorités et objectifs retenus dans le plan stratégique régional de développement. Autrement dit, ils servent à rendre compte de « là où la région est rendue » par rapport aux différentes cibles identifiées dans le cadre de l'exercice de planification stratégique.

Conjoncture vs progression

Il importe de distinguer les outils qui mesurent et qualifient les interventions décrites dans le plan stratégique de ceux qui rendent compte de l'évolution globale de la conjoncture dans chaque axe et priorité du plan. La nécessité de séparer les indicateurs de conjoncture des indicateurs de progression découle d'une question de rigueur intellectuelle et commande de ne pas laisser croire, de façon plus ou moins tacite, que les indicateurs de conjoncture, par exemple, sont des mesures de performance ou d'efficacité.

Par exemple, une amélioration de la conjoncture dans une dimension donnée ne saurait être utilisée pour attribuer au CRCD et à ses partenaires une responsabilité imméritée. Dans le cas d'une amélioration de la conjoncture, il est souvent difficile pour ne pas dire pratiquement impossible, d'isoler et de qualifier la « part de responsabilité » des interventions prévues dans le cadre du plan stratégique dans cette évolution positive.

En revanche, cette distinction entre indicateurs de conjoncture et indicateurs de progression permet de justifier la pertinence d'actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, dans le cas par exemple où le processus aurait généré des actions concrètes et positives, mais dans un contexte où la conjoncture aurait été par ailleurs défavorable.

Séparer indicateurs de conjoncture et indicateurs de progression permet donc d'apprécier, sinon l'ensemble des liens en évolution constante des éléments de la conjoncture, du moins le travail et la progression, voire même l'atteinte des objectifs, commandés par la mise en œuvre du plan stratégique. En quelque sorte, les indicateurs de conjoncture donnent la position de la région par rapport à ses cibles, alors que les indicateurs de progression rendent compte de l'énergie déployée pour s'en rapprocher.

Par analogie, on peut comparer ces nuances à la navigation.

La conjoncture fait référence à la marée, la dérive, le courant, les vents, les vagues. Et les indicateurs de conjoncture sont par exemple : la hauteur de la marée, la vitesse et la direction du courant, du vent, la hauteur des vagues.

La progression quant à elle fait référence au déplacement du navire vers une cible, un quai. Et les indicateurs de progression s'expriment par exemple en termes de : nombre de milles nautiques bruts parcourus, le volume de carburant utilisé pour tenter d'atteindre le quai, etc.

Tout bon capitaine sait d'expérience que rejoindre le quai par marée contraire nécessite beaucoup d'énergie et que le bateau travaille contre les éléments.

Caractéristiques des indicateurs

Le choix des indicateurs et la conduite de l'exercice d'évaluation continue doivent reposer sur certaines caractéristiques convenues.

- Correspondance au plan stratégique régional : À chacune des priorités du plan stratégique sont rattachés un ou quelques indicateurs de conjoncture de même qu'un ou quelques indicateurs de progression.
- Type d'indicateurs : Les indicateurs de conjoncture sont surtout basés sur des mesures de caractérisation socioéconomiques générales. Les indicateurs de progression sont davantage établis sur des mesures relatives à l'atteinte ou la convergence, par les actions et interventions ciblées, des objectifs formulés dans les priorités du plan stratégique régional.

Par exemple, une variable de l'indicateur de conjoncture peut être le taux régional de décès par suicide ou encore la valeur ajoutée manufacturière régionale. Toujours dans le même exemple, une variable de l'indicateur de progression à l'endroit des priorités correspondantes du plan stratégique pourrait être une estimation des montants affectés dans la région pour les actions en matière de prévention du suicide ou encore le nombre d'entreprises manufacturières qui ont bénéficié de subventions ayant une incidence sur la valeur ajoutée de leur production.

- **Objectivité et validation** : Les indicateurs, de nature quantitative ou qualitative, sont objectivement vérifiables (IOV). Ils sont basés, autant que faire se peut, sur des variables stables (définition, comparabilité, etc.) et mises à jour sur une base périodique (mois, trimestre, année, quinquennat, etc.). La somme des indicateurs retenus est un compromis entre la précision souhaitée et la disponibilité des données mesurant le plus fidèlement et le plus complètement possible l'idée contenue dans chacune des priorités du plan stratégique.
- **Flexibilité** : L'élaboration d'un système d'indicateurs de progression constitue une expérience ponctuée d'essais et d'erreurs qui peut s'améliorer après plusieurs cycles de cueillette de données, d'analyse et d'évaluation, une sorte de « work in progress ». Certains indicateurs peuvent démontrer, après usage, qu'ils ne répondent pas aux attentes et doivent être alors remplacés. Cette caractéristique de flexibilité, les changements et ajustements apportés aux indicateurs, est prévue et acceptée par les intervenants, les administrateurs. Pour refléter cette réalité, les indicateurs deviennent donc un outil évolutif et perfectible, ce qui exclut l'option de les voir composer une sorte de liste de variables « fermée et figée ».

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la planification stratégique régionale, les indicateurs de conjoncture et les indicateurs de progression seront présentés par axes et priorités sous la forme d'un tableau de bord de gestion, mis à jour périodiquement. Le tableau de bord est un outil informationnel regroupant les indicateurs retenus de façon cohérente et évocatrice dans le but de mesurer et d'apprécier les progrès effectués dans la réalisation des priorités régionales.

Le tableau de bord sera un outil accessible en tout temps et, particulièrement à chaque année lors de la tenue du Forum annuel des priorités locales et régionales.



Cultiver la richesse...

